

ARRETÉ DU PRÉSIDENT N° AN00420260421068

N° An26_113

SDP

Objet : Publicité d'annulation de créations et de vacances d'emploi.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles L. 313-4, L. 451-9, L. 452-1, L. 452-24, L. 452-34, L. 452-35 et L. 452-36 ;

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article L. 4 du code général de la fonction publique, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent ;

Vu l'arrêté du Président n° 21/239 en date du 21/12/2021 donnant délégation de signature pour l'administration générale du CDG à Madame Réjane JULLEROT, Directrice Générale des Services ;

Vu l'arrêté du Président n°23/119 en date du 06/04/2023 accordant la subdélégation à Monsieur Philippe DAUMAS, attaché territorial du centre de gestion, pour pallier toutes absences de Madame Réjane JULLEROT, directrice générale des services du centre de gestion de la fonction publique territoriales des Alpes-de-Haute-Provence.

ARRETE :

Article 1 : Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

Article 2 : Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

✓ Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence.

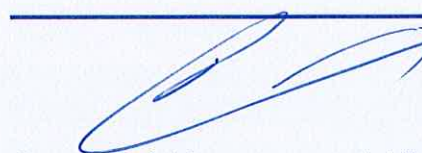
Article 3 : Le récépissé sera adressé aux collectivités concernées dès lors que l'arrêté aura reçu le visa préfectoral.

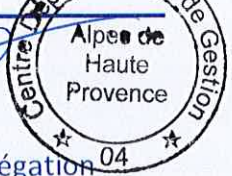
Ce document fait l'objet d'une diffusion publique sur le site <https://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés ».

Transmis au représentant de l'Etat le :

Fait à VOLX, le 21/04/2026

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260421-An26_113-AR
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026


Pour le Président et par subdélégation
M Philippe DAUMAS,
Directeur Adjoint du CDG 04



N° de déclaration Collectivité territoriale et établissement public	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V004250425000754001 COMMUNE DE ROUGON	Adjoint technique	Agent chargé de l'entretien des locaux	Absence de candidature adaptée	4h00	25/04/2025	A25_117
V004260404000007001 SIVU DE LA VALLEE DE L'ASSE	Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif, Adjoint adm. principal de 1ère classe	Secrétaire	Annulation du recrutement	8h00	04/04/2026	A26_099

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260421-An26_113-AR
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026